



## recours communiqués de presse mensongers

Par **caropiz**, le **19/10/2023** à **16:54**

Bonjour, ENEDIS et les services publics ont communiqué des articles mensongers au sujet de la coupure des ballons d'eau chaude l'hiver dernier et j'aimerais savoir quel recours nous pouvons avoir afin que ce genre de pratique disparaisse.

Pour résumer, les articles indiquaient qu'ENEDIS pourrait suspendre le déclenchement automatique des ballons d'eau chaude en cas de tension sur le réseau alors que dans les faits, cela a été effectué tous les jours. De plus, difficile de justifier qu'il y a eu une tension sur le réseau lorsque depuis le début de l'année 2023 la France a été exportatrice nette entre 850 et 2950 GWh par mois entre janvier et avril.

De même ces articles indiquaient que l'enclenchement habituel entre 12h et 14h serait basculé entre 23h et 8h. Or, il n'y a pas eu de bascule mais une simple suppression.

Enfin, la mesure ne devait pas avoir d'impact sur le confort. Cela a peut être été dû à notre chauffe eau en stéatite mais j'ai passé des mois à me raser à l'eau tiède, nous nous sommes auto-confinés pour enclenché manuellement le chauffe eau le week end; en semaine nous travaillons et malheureusement pour nous, pas à la maison. Clairement, si; notre confort a été impacté.

Nous avons bien évidemment contacté ENEDIS et EDF mais je vais vous faire grâce de la mascarade que ça a été. Nous sortons tout juste de la médiation avec le médiateur national de l'énergie (SOLLEN) qui se dit incompetent pour traiter le sujet. Quand à l'association UFC que choisir, ils n'ont pas daigné répondre à notre message (envoyé il y a 1 mois). Bref, nous ne cherchons pas la gloire ni l'argent mais nous estimons que ces méthodes sont abjectes et visiblement, à ce jour, en France, il semble possible de mentir et de manquer à ses devoirs en toute impunité.

Au final, il s'avère qu'à ce jour, en France, il semble visiblement possible de mentir et de manquer à ses devoirs en toute impunité.

Où sont les droits du consommateur ? Indiquer une chose et en faire une autre, n'est ce pas une fraude ?

Où sont les droits du citoyen, notamment les droits-libertés et les droits-créances ? Où est l'égalité dans ces mesures qui portent préjudice à certaines personnes car on leur empêche le déclenchement de la chauffe du ballon pendant certaines heures creuses ? EDF et ENEDIS ayant une mission de service public, où est ce dernier ? Où sont les grands

principes de service public, notamment la continuité et l'égalité ?

Pour conclure, nous sollicitons votre aide pour connaître la démarche à suivre et pour savoir si nous allons vers une bataille perdue d'avance ou si notre cri du coeur peut aboutir. Nous sommes bien entendu ouverts à tout collectif sur le sujet.

En vous remerciant par avance.

Cordialement